

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 15 avril 2019 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse, Nathalie Rochon, et à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Pascale Auger, Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Projet de résolution – Embauche de Monsieur Jean-François Albert à titre de chargé de projets ;
3. Projet de résolution – Augmentation de la marge de crédit de la carte Visa ;
4. Projet de résolution – Emprunt par billet de l'ordre de six cent soixante-cinq mille deux cents dollars (665 200\$) ;
5. Projet de résolution – Octroi de l'emprunt au plus bas soumissionnaire
6. Projet de résolution – Dépôt des états financiers 2019 (cet item est reporté au 6 mai 2019 ;
7. Projet de résolution – Mandat à l'Atelier Urbain pour les services d'un urbaniste externe ;
8. Projet de résolution – Approbation des plans en vue d'une demande de certificat d'autorisation au MELCC visant le projet Le Nordais ;
9. Période de questions ;
10. Levée de l'assemblée.

12761-0419

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications aux points suivants :

- Retrait du point #6 : Projet de résolution – Dépôt des états financiers 2019;
- Ajout de la formation de madame Pascale Auger en urbanisme les 24 et 25 mai 2019 à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – embauche de M. Jean-François Albert à titre d'employé cadre temporaire à temps partiel, au poste de chargé de projets au service de l'Administration

12762-0419

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention de procéder au développement du projet bibliothèque/centre communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel pour l'encadrement de ce projet;

ATTENDU les recommandations de Me Caroline Asselin de procéder à l'embauche de Monsieur Jean-François Albert;

DONC, il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la municipalité de Piedmont embauche Monsieur Jean-François Albert à titre d'employé cadre temporaire, à temps partiel, au poste de chargé de projets au service de l'Administration. Monsieur Jean-François Albert sera en poste pour une période indéterminée à compter du 23 avril 2019.

Son salaire sera de 35,00 \$/heure plus 15% de bénéfices marginaux qui comprendront le 4% de vacances, pour un salaire horaire totalisant 40,25\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12763-0419

Résolution – Augmentation de la marge de crédit de la carte Visa

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont augmente la marge de crédit de la carte Visa de la municipalité de Piedmont à 15 000\$;

ATTENDU QUE le crédit consenti par le service de carte Desjardins n'est que de 5 000 \$;

ATTENDU QUE ce crédit est nettement insuffisant pour garantir le paiement des opérations courantes qui s'effectue plus régulièrement de façon informatique;

ATTENDU QU'il convienne d'augmenter ce crédit à 15 000 \$;

DONC, il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que la municipalité de Piedmont procède à une demande d'augmentation du crédit du service de carte Desjardins au montant de 15 000\$, et que la directrice des finances, Madame Sylvie Dupuis, soit autorisée à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12764-0419

Résolution – Emprunt par billet de l'ordre de six cent soixante-cinq mille deux cents dollars (665 200\$)

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont emprunte par billets un montant de 665 200\$;

ATTENDU QUE La municipalité de Piedmont possède un billet d'emprunt pour 6 règlements qui viennent à échéance le 29 avril 2019;

ATTENDU QU'il s'agit d'une **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 665 200\$ qui sera réalisé le 22 avril 2019;**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Piedmont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 665 200\$ qui sera réalisé le 22 avril 2019, et qui sera réparti comme suit :

	N° de règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
723-06-B	Pompage ch. Des Hauteurs	22 300 \$
774-08	Égouts Olympia	137 900 \$
820-13	Aqueduc Bois, Gérard, Corniche (TECQ)	187 900 \$
820-13	Aqueduc Bois, Gérard, Corniche	156 900 \$
821-13	Passerelle	112 000 \$
822-13	Sentier	48 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

DONC, il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que la municipalité de Piedmont ce qui suit :

QUE

1. les billets seront datés du 22 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

2020.	77 400 \$
2021.	80 100 \$
2022.	82 700 \$
2023.	85 600 \$
2024.	88 600 \$
2024	250 800 \$ À renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 820-13, 821-13 et 822-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12765-0419

Résolution – Octroi de l'emprunt au plus bas soumissionnaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 avril 2019, au montant de 665 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

77 400 \$	2,25000 %	2021
80 100 \$	2,30000 %	2021
82 700 \$	2,40000 %	2021
85 600 \$	2,50000 %	2021
339 400 \$	2,55000 %	2021

Prix : 98,46000

Coût réel : 2,93720 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

77 400 \$	2,95000 %	2021
80 100 \$	2,95000 %	2021
82 700 \$	2,95000 %	2021
85 600 \$	2,95000 %	2021
339 400 \$	2,95000 %	2021

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,95000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT

77 400 \$	2,97900 %	2021
80 100 \$	2,97900 %	2021
82 700 \$	2,97900 %	2021
85 600 \$	2,97900 %	2021
339 400 \$	2,97900 %	2021

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,97900 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par , madame Claudette Laflamme appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Piedmont accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 avril 2019 au montant de 665 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 723-06-B, 774-08, 820-13, 821-13 et 822-13. Ces billets sont émis au prix de 98,46000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Mandat à l’Atelier Urbain pour les services d’un urbaniste externe

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont désire combler le poste d’urbaniste par interim au sein de son organisation;

12766-0419

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont entend donner un mandat à la firme L’Atelier Urbain pour les services d’un urbaniste externe;

ATTENDU QUE le taux horaire pour cet urbaniste externe est de l’ordre de 85\$ plus les frais de déplacements, conformément à l’offre de services présentée par L’Atelier Urbain, datée du 20 mars 2019;

ATTENDU QUE cet urbaniste externe sera à l’œuvre deux (2) à trois (3) jours par semaine;

ATTENDU QUE le montant total alloué au mandat d’embauche d’un urbaniste externe confié à ladite firme ne pourra excéder 24 999 \$;

DONC, il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que la municipalité de Piedmont confie le mandat d’embauche d’un urbaniste externe, qui sera à l’œuvre à raison de deux (2) à trois (3) jours par semaine (selon le taux horaire susmentionné, plus les frais de déplacements) à la firme L’Atelier Urbain, lequel mandat ne devra excéder 24 999 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12767-0419

Résolution – Approbation des plans en vue d’une demande de certificat d’autorisation au MELCC visant le projet Le Nordais

ATTENDU les plans déposés par GBI experts-conseils pour prolonger les réseaux d’aqueduc et d’égouts afin de desservir les lots du projet intégré « Le Boisé du Nordais »; situé sur les lots 4 524 100 à 4 524 104;

ATTENDU QUE Madame Marie-France Tessier, ingénieur recommande l’acceptation des plans proposés par GBI experts-conseils

ATTENDU QUE ces plans ont déjà fait l’objet d’une autorisation du MDELCC mais que cette autorisation doit être délivrée à nouveau au nom des nouveaux propriétaires;

DONC il est proposé par madame Pascale Auger appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que :

1. La Municipalité ne s’oppose pas aux travaux mentionnés ci-haut ni à la délivrance de l’autorisation;
2. La Municipalité accepte de prendre possession des infrastructures;
3. Le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Résolution – Formation de madame Pascale Auger

ATTENDU QUE, madame Pascale Auger suivra une formation sur l'urbanisme, il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Daniel Houde que la municipalité de Piedmont autorise cette formation et assume les frais reliés à cette formation.

12768-0419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12769-0419

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée à 20h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse